

Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	WWF (Fonds Mondial pour la Nature, Bureau de RCA)
Nom du contact	Jean- Bernard Yarissem
Adresse	Avenue des Martyrs, derrière Ambassade de Chine BP 1053 Bangui - RAC
Téléphone	00236 75056443
Fax :	
E-mail :	jbyarisse@wwfcarpo.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Appuis à la réduction des impacts de la concession forestière 190 dans les APDS sur la faune et la population riveraine

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

ONG internationale de droit suisse, à but non-lucratif

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
RCA	Province de Sangha Mbaéré	PEA 190

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du	1/09 /15	au	31/08/17
Durée	Un an				
Budget estimé	289 900				
Financement demandé	149 900				

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Les Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS), en République de Centrafrique, font partie du TNS (Tri National de la Sangha) et ce dernier est un Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Le 3 novembre 2014, le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche a octroyé le permis d'exploitation à la société SINFOCAM. Le PEA 190 couvre une large partie du complexe des Aires Protégées de Dzanga Sangha, particulièrement la Réserve Spéciale de Forêt Dense.

Le PEA 190 englobe la Réserve Spéciale de forêt dense comprise entre les deux parcs nationaux. Il s'agit d'une zone sensible où la communication avec les populations et les études environnementales et de faune revêtent un caractère primordial lors de l'inventaire d'exploitation, d'aménagement et dans la mise en œuvre du plan d'aménagement.

De par la nature même de l'exploitation forestière, sauf si elles appliquent les mesures de gestion responsable de la forêt, les écosystèmes forestiers peuvent être fortement dégradés. Dans le cas des APDS, on trouve des berceaux de biodiversité inestimable. Si les concessions ne sont pas bien gérées elles risquent de laisser derrière elles des forêts dégradés, cause de disparition d'habitats pour des espèces rares ou menacées. Par ailleurs, il est un fait reconnu que les concessions forestières, de part la percée de layons dans les forêts peuvent faciliter le braconnage dans les zones qu'elles mettent en exploitation.

Ces impacts peuvent toutefois être minimisés si les concessions forestières utilisent des pratiques de gestion responsable, et cette proposition, fruit d'une collaboration entre SINFOCAM et APDS/WWF, vient soutenir l'utilisation de ces pratiques.

Vu le statut exceptionnel du site et de sa valeur inestimable en termes de biodiversité, les partenaires ont décidé de collaborer afin de réduire au maximum les impacts de l'exploitation forestière. Cette coopération va porter sur :

- 1) Mise en place d'une unité de lutte anti braconnage
- 2) Utilisation d'un drone pour améliorer les techniques d'exploitation forestière et pour la lutte anti-braconnage
- 3) Exécution d'un inventaire faunique par le WWF et SINFOCAM
- 4) Cartographie participative des ressources d'importance pour la population

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Les APDS sont un complexe d'Aires Protégées en République Centrafrique à haute valeur de biodiversité et sont inscrit au Patrimoine de l'Humanité. En novembre 2014, le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche a octroyé un Convention Provisoire d'Exploitation-Aménagement à l'entreprise forestière SINFOCAM.

Les impacts d'une société forestière dans une aire protégée pourraient être très négatifs sur les écosystèmes, la faune sauvage et la population riveraine.

Une collaboration multiforme entre SINFOCAM et les APDS/WWF s'est dès lors instituée afin de minimiser au maximum les impacts négatifs de l'exploitation forestière.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Le 3 novembre 2014, le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine a octroyé le permis d'aménagement et d'exploitation à la société SINFOCAM. Le PEA 190 couvre une large partie des Aires Protégées de Dzanga Sangha (loi N°90.017 du 29 décembre 1990) : la Réserve Spéciale de Forêt Dense (loi 90.018 portant la création d'une délimitant la Réserve Spéciale). L'article 12 de l'Arrêté N°007 du 25 mars 1992 portant Règlement Intérieur de la Réserve Spéciale de Forêt Dense Dzanga - Sangha permet l'exploitation et l'aménagement forestier de la Réserve Spéciale.

Par ailleurs les Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS) font partie du TNS (Tri National de la Sangha) et que ce dernier est un Site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO tel que décidé lors de sa 36^{ème} session, 24 juin – 6 juillet 2012, en sa décision 36 COM 8B.8. Une non-application des recommandations visant à garder l'intégrité du site pourrait aboutir à classer le TNS comme étant un site du Patrimoine Mondial en péril. Depuis la création des APDS, le WWF collabore étroitement avec la structure nationale dans un esprit de co-gestion.

L'Assiette de Coupe Provisoire (ACP) de trois ans de SINFOCAM (24 000 ha), dont les inventaires ont commencés en janvier 2015, est situé au nord du Parc National de Dzanga. La limite sud de l'ACP correspond à la limite Nord du Parc National Dzanga. C'est une zone d'occupation importante des éléphants, proche la plus importante de la plus célèbre saline du Parc et de nombreuses clairières (bai) riches en biodiversité. Par ailleurs le PEA englobe la Réserve Spéciale de Forêt Dense à la périphérie des deux parcs nationaux. Il s'agit d'une zone sensible où la communication avec les populations et les études environnementales et de faune revêtent un caractère primordial dans la mise en place de l'aménagement.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'objectif de l'intervention est de minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière de SINFOCAM sur la faune et les populations riveraines par une collaboration entre l'entreprise et APDS/WWF. Pour arriver à cet objectif global, les requérants prévoient 6 objectifs spécifiques :

1 – Mise en place d'une ULAB (unité de lutte anti-braconnage). Au cours des mois précédents, les APDS/WWF et SINFOCAM ont rédigés un protocole d'accord visant la mise en place d'une ULAB. Ce protocole de collaboration a été signé le 30 mai lors de la visite du Premier Ministre et de la Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche à Bayanga. Il est acquis que les salaires des éco-gardes seront pris en charge par SINFOCAM et que ces éléments seront intégrés dans le dispositif de surveillance des APDS. Le soutien de PPECF sera demandé pour la fourniture de moyens de transport, l'équipement et la formation de ces éco-gardes.

2 – Achat et utilisation d'un drone. SINFOCAM a sollicité le PPECF pour l'achat d'un drone afin de mieux surveiller ses opérations dans la concession. Un capteur infra-rouge a également été demandé afin de repérer les mouvements humains, donc les braconniers. Les données d'utilité pour les APDS/WWF concernent aussi l'avancée des terres agricoles dans la Réserve Spéciale mais aussi le Parc National. Il a été convenu que les informations sur la faune et concernant la conservation seront partagées avec les APDS/WWF. Les formations en « Télédétection/SIG » et « Système de surveillance des activités illégales » qui seront organisées par SINFOCAM seront étendues au staff des APDS/WWF et des AGDRF. Il sera demandé à PPECF de soutenir le coût de la présence de ces participants

3 – Exécution d'un inventaire faunique. Les APDS/WWF débutent actuellement un inventaire faunique. L'inventaire conduit par les APDS/WWF est plus complet et détaillé que les inventaires de faune qui seront conduits par SINFOCAM. Cet inventaire va couvrir les zones hors APDS couvertes par les exploitations forestières afin d'avoir des informations sur la présence de faune dans ces zones qui n'ont jamais fait l'objet d'un inventaire faunique. Il sera demandé au PPECF un soutien pour couvrir ces zones qui sans la présence des concessions ne devraient pas être couvertes.

Contractuellement, SINFOCAM va devoir conduire un inventaire faunique lors des inventaires d'aménagement et d'exploitation. N'étant pas le but premier de ces inventaires, les inventaires fauniques de la concession ne sera toutefois pas aussi complet que l'inventaire APDS/WWF. Vu la sensibilité de la zone, il n'est pas inutile de disposer de données complémentaires à l'inventaire APDS/WWF. Le WWF va former le personnel en charge des deux inventaires de SINFOCAM et enrichir les données disponibles sur la faune dans les APDS et le PEA 190. Il sera demandé au PPECF un soutien pour les frais liés à ces formations et la mise à disposition de cyber-trackers.

4. Mise en œuvre d'un projet de cartographie communautaire. Les opérations de la concession seront effectuées dans des zones où une grande partie de la population locale, et en particulier le peuple autochtone BaAka, dépendent pour leurs moyens de subsistance et pour leur pratiques culturelles. En République centrafricaine (RCA) leurs droits coutumiers d'accès et d'utilisation sont garantis par le Code de la Forêt de 2008, l'Accord de Partenariat Volontaire/FLEGT de 2010, et la Convention de l'OIT n ° 169, ratifiée en 2010. En utilisant des méthodes et des outils de cartographie sociale développés par l'University College de Londres ce processus permettra à la population locale de créer des cartes précises de leurs ressources les plus importantes en utilisant des smartphones compatibles avec le GPS. Lorsqu'elles seront intégrées dans les procédures pour la prospection et l'exploitation utilisées par l'entreprise forestière, ces cartes permettront de faciliter la communication entre la population et la société, en aidant à éviter les conflits et veiller à ce que des ressources précieuses pour les populations locales puissent être protégée lors du processus d'exploitation. Il sera demandé au PPECF de soutenir cette étude en fournissant l'équipement nécessaire ainsi que le coût des prestations.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires principaux de ce projet sont le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et de la Pêche, SINFOCAM, les APDS/WWF et les populations locales (environ 11 000 personnes)

1. Le MEFCP, va bénéficier :
 - a. des bénéfices financiers liés à l'implantation de la concession forestière ;
 - b. du site des APDS maintenu en bon état et gardant ses atouts
2. L'entreprise forestière SINFOCAM, va bénéficier :
 - a. d'un cadre de collaboration fructueux avec les APDS/WWF à travers l'unité en charge de collaborer avec SINFOCAM, à travers :
 - i. de l'expertise et du rôle de conseil en matière d'inventaire faunique
 - ii. de la connaissance intime des populations riveraines, ce qui facilitera tout contentieux soumis au CRE/APDS.
 - b. d'une bonne réputation en matière de responsabilité sociétale des entreprises
3. Les APDS/WWF vont bénéficier :
 - a. des informations fournies par SINFOCAM grâce à l'utilisation du drone
 - b. de la mise en place de l'ULAB qui va renforcer le système actuel de surveillance
 - c. de deux jeux de données de bonne qualité sur la faune dans les APDS
 - d. de la minimisation des impacts négatifs potentiels de l'exploitation forestière sur la population
4. Les populations riveraines des APDS qui pourront bénéficier d'un environnement peu dégradé malgré la présence d'une exploitation forestière grâce au travail de cartographie participative. Ils pourront donc bénéficier des opportunités d'emploi offerts par la concession tout en continuant à bénéficier de la forêt, qui pour beaucoup est leur source de produits de subsistance. Selon les réformes engagées, les populations pourront aussi bénéficier des taxes forestières réinvesties localement.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

APDS/WWF estime que le lancement des activités du PEA 190 par SINFOCAM, qui est la situation actuelle, est le meilleur moment pour avoir une influence sur les pratiques de cette entreprise forestière et pour minimiser leur impact sur cette aire protégée si riche en faune emblématique. En général ce projet contribue à la certification de la manière suivante :

1. Il établit la situation de base de la biodiversité, notamment la population importante d'éléphants dans la zone.
2. Il permet au WWF d'accompagner une entreprises dans la mise en place d'unités de lutte anti-braconnage et de la gestion de la faune dans leurs concessions.
3. Il renforce collabore avec l'AGDRF ce qui facilite l'accompagnement par cette structure de l'entreprises. Ceci facilite le respect de la loi par l'entreprise.
4. La cartographie participative fait partie des exigences FSC et cela peut donc répondre à des exigences de certification moindre que FSC.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REPOND-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Résultat	Activités	Sous-activités	Indicateurs
Résultat 1 Les conditions conceptuelles et institutionnelles pour une exploitation raisonnée sont mise en place	Limiter les impacts de la concession	Sensibiliser le personnel des concessions ainsi que les populations locales et peuples autochtones sur la gestion de la faune et la lutte anti-braconnage.	Rapports de séances de sensibilisation
		Grace à une meilleure gestion de la faune et au respect des exigences de la population, les entreprises vont s'approcher de la légalité prendre un pas de plus vers la certification.	Cahier de charge
Résultat 2 La qualité du travail de l'exploitation industrielle est améliorée	Mettre en place des activités permettant d'améliorer la qualité du travail de SINFOCAM	Les inventaires faunes contribuent à atténuer l'impact sur la biodiversité	Rapports d'inventaire
		La cartographie participative contribue à l'inclusion de l'opinion des populations dans l'inventaire d'exploitation et le plan d'aménagement	Cartes participatives des ressources importantes pour les populations riveraines
		Le drone est utilisé pour améliorer les performances de l'exploitation forestière et réduire le braconnage	Analyse des données

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Hypothèses :

1. La collaboration entre SINFOCAM, les APDS/WWF et l'AGDRF est transparente et fructueuse, les trois entités se partagent les informations pour leurs bénéfices mutuels
2. SINFOCAM s'engage à financer l'ULAB sur les années à venir
3. La logistique permet à toutes les actions de se dérouler
4. Le climat politique reste calme et stable

Risques et degrés

1. La collaboration entre les partenaires est faible et le partage d'information ne se fait pas - moyen
2. SINFOCAM décide d'arrêter de financer l'ULAB – faible
3. Les moyens logistiques, insuffisants et vieillissant des APDS/WWF sont insuffisants pour mener à bien les actions de terrain – moyen
4. Le pays plonge à nouveau dans le chaos - moyen

Mesures d'atténuation

1. Les premières réunions entre SINFOCAM et les APDS/WWF se sont toujours déroulées dans un esprit de franche collaboration, pour des bénéfices mutuels. La collaboration entre les APDS/WWF et l'AGDRF devrait se passer sans problèmes, étant toutes deux agences du Ministère des Eaux, Forêts.
2. C'est SINFOCAM qui a proposé de financer l'ULAB, reproduisant ainsi un dispositif couronné de succès qu'ils ont mis en place au Congo.
3. PPECF contribue à l'achat de nouveaux moyens logistiques et si nécessaire, les APDS/WWF feront appels à SINFOCAM pour le prêt de matériel.